

Saint-Rémi-d'Amherst, le 8 août 2016

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 8^e jour du mois d'août 2016, à laquelle sont présents le maire, monsieur Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Robert Laperrière
Denise Charlebois	Ronald Robitaille
Daniel Lampron	

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Yves Duval est absent et son absence est motivée.

Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint sont aussi présents.

RÉFLEXION DU MOIS : Le moment présent a un avantage sur tous les autres : il nous appartient (Charles Caleb Colton)

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et à messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 8 août 2016

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 11 juillet 2016**
Résolutions numéros 156-16 à 175-16 inclusivement
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de juillet 2016**
 - 4.1. Déboursés du 01-07-2016 au 31-07-2016 pour un montant total De 155 554.99 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 73 625.13\$
- 5. Correspondance**
 - 5.1 Invitation à une rencontre de consultation – nouvelle approche gouvernementale en habitation
 - 5.2 Confirmation contribution financière env. discrétionnaire député
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Avis de motion – modification règlement 476-11 – modification au code d'éthique des élus municipaux
 - 6.2 Avis de motion – modification règlement 487-12 – modification au code d'éthique des employés municipaux
 - 6.3 Dépôt des états financiers semestriels
 - 6.4 Dépôt rapport mensuel – contrôle des insectes piqueurs
 - 6.5 Comité de santé et sécurité de travail
 - 6.6 Embauche employé temporaire – Travaux publics
 - 6.7 Mandat arpenteur – analyse et vérification dossier lot no 4941789
 - 6.8 Protocole d'entente Kanata – autorisation de signature

7. Sécurité publique

- 7.1 Dépôt rapport mensuel Sûreté du Québec
- 7.2 Dépôt du rapport mensuel service incendie – juin et juillet 2016
- 7.3 Suivi Régie Incendie Nord Ouest des Laurentides – chef de district
- 7.4 Conformation d’emploi Christopher Demers à titre de premier répondant

8. Travaux publics

- 8.1 Désignation de Louis St-Aubin - application du règlement 286-2014
- 8.2 Appel d’offres pour réserve de sable abrasif AB-10
- 8.3 Programme TECQ

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Dépôt du rapport RIDR – Volume mensuel et visites

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport Martin Léger

11. Loisirs et culture

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 176-16: RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE l’ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants ;

- 6.9 Motion de félicitation à l’équipe féminine de balle molle;
- 6.10 Fonds disponible pour les OSBL voués à la revitalisation;
- 13.1 Société pour la Protection du bassin versant de la Rivière Maskinongé (PROMA)

En retirant les points suivants ;

- 5.1 Invitation à une rencontre de consultation – nouvelle approche gouvernementale en habitation;
- 7.3 Suivi Régie Incendie Nord Ouest des Laurentides – chef de district

Adoptée à la majorité

3 RÉS 177-16: RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016

Proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

QUE la directrice générale soit exemptée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2016, les membres du conseil l’ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal du 11 juillet 2016 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 156-16 à 175-16 inclusivement.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2016

4.1 RÉS 178-16 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2016

Proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-07-2016 au 31-07-2016 pour un montant total de 155 554.99 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 73 625.13\$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

5.1 Le point 5.1 est retiré de l'ordre du jour

5.2 CONFIRMATION CONTRIBUTION FINANCIÈRE ENVELOPPE DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ

Monsieur le maire confirme l'octroi d'une aide financière de 23 000.00\$ provenant de l'enveloppe discrétionnaire du député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 476-11 – MODIFICATION AUX CODES D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Madame la conseillère Denise Charlebois donne avis de motion qu'à la séance ordinaire du 12 septembre 2016 sera présenté au Conseil pour adoption le règlement 180-16 ayant pour objet de modifier le règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux 476-11.

RÉS 179-16 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 179-16 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX 476-11

Province de Québec
Municipalité du canton
d'Amherst
MRC des Laurentides



PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 179-16

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT
ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS
MUNICIPAUX 476-11

ATTENDU QU'UN règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux 476-11, adopté le 14 novembre 2011, est en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, C.27), entrée en vigueur le 2 décembre 2010, a été modifiée par le projet de Loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17);

ATTENDU QUE le projet de loi 83 prévoit l'obligation aux municipalités de modifier le code d'éthique au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'UN avis de motion pour l'adoption du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du 8 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 179-16 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

Article 1 : Le projet de règlement a pour objet de modifier le règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux 476-11.

Article 2 : À la suite du premier paragraphe de l'article 4 « *Discrétion et confidentialité* » du règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux, est ajouté le paragraphe suivant :

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Article 3 : Le présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Adoption du projet de règlement : le 8 août 2016

Avis de motion : le 8 août 2016

Avis public :

Adoption du règlement :

Publication et entrée en vigueur:

Adoptée à la majorité

6.2

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 487-12 – MODIFICATION AUX CODES D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Madame la conseillère Denise Charlebois donne avis de motion qu'à la séance ordinaire du 12 septembre 2016 sera présenté au Conseil pour adoption le règlement 180-16 ayant pour objet de modifier le règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la municipalité d'Amherst 487-12.

**RÉS 180-16 PROJET DE RÈGLEMENT 180-16 AYANT POUR OBJET DE
MODIFIER LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA
MUNICIPALITÉ D'AMHERST 487-12**

Province de Québec
Municipalité du canton
d'Amherst
MRC des Laurentides



PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 180-16

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT
ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST 487-12

ATTENDU QU'UN règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la municipalité d'Amherst 487-12, adopté le 12 novembre 2012, est en vigueur sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, C.27), entrée en vigueur le 2 décembre 2010, a été modifiée par le projet de Loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016, c.17);

ATTENDU QUE le projet de loi 83 prévoit l'obligation aux municipalités de modifier le code d'éthique au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'UN avis de motion pour l'adoption du présent projet de règlement a été donné lors de la séance du 8 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 180-16 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

Article 1 : Le projet de règlement a pour objet de modifier le règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la municipalité d'Amherst 487-12.

Article 2 : À la suite de l'article 5.5 « *Utilisation ou communication de renseignements confidentiels* » du règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la municipalité d'Amherst, est ajouté l'article suivant :

5.5.1 Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat

ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Article 3 : Le présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Adoption du projet de règlement : le 8 août 2016

Avis de motion : le 8 août 2016

Avis public:

Adoption du règlement :

Publication et entrée en vigueur:

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 181-16 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS

Monsieur le maire fait le résumé et dépose les états financiers semestriels.

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

Que le Conseil accepte le dépôt des états financiers semestriels.

Adoptée à la majorité

6.4 DÉPÔT RAPPORT MENSUEL – CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS

La directrice générale, madame Bernadette Ouellette, dépose le rapport mensuel sur le contrôle des insectes piqueurs.

6.5 RÉS 182-16 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT la constitution d'un Comité de santé sécurité de travail ;

CONSIDÉRANT que suite à la réorganisation administrative il y a lieu de revoir la composition du comité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil nomme les personnes suivantes sur le Comité santé et sécurité de travail :

- Administration : Martin Léger
- Travaux publics : Bernard Davidson
- Pompiers/premiers répondants : Sylvie Gladu
- Urbanisme/environnement : Léo-David Robitaille

Adoptée à la majorité

6.6 RÉS 183-16 EMBAUCHE EMPLOYÉ TEMPORAIRE – TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le manque d'effectifs aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que la période estivale est particulièrement occupée et nécessite des ressources supplémentaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil autorise la directrice générale, madame Bernadette Ouellette à procéder à l'embauche d'un employé temporaire pour les travaux publics.

Adoptée à la majorité

6.7 **RÉS 184-16** **MANDAT ARPEUTEUR – ANALYSE ET VÉRIFICATION DOSSIER
LOT NO 4 941 789**

CONSIDÉRANT les travaux de la rénovation cadastrale ;

CONSIDÉRANT que ses travaux ont eu pour effet, dans certains cas, de modifier des limites de terrains ;

CONSIDÉRANT que certaines de ces limites doivent être confirmées et/ou corrigées ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

Que le Conseil autorise la directrice générale, madame Bernadette Ouellette à mandater un arpenteur géomètre afin d'obtenir une opinion quant au dossier numéro de lot 4 941 789.

Adoptée à la majorité

6.8 **RÉS 185-16** **PROTOCOLE D'ENTENTE KANATA – AUTORISATION DE
SIGNATURES**

CONSIDÉRANT le projet de développement Kanata Tremblant déposé par Troisvert Inc ;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil qu'une partie de la contribution pour fins de parcs soit en terrain ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de cession de terrain à la municipalité à titre de contribution en espace vert conformément à l'article 4.4.1 du règlement sur les permis et certificats 351-02 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil autorise le maire, monsieur Bernard Lapointe, ou en son absence le maire suppléant, M. Yves Duval, ainsi que la directrice générale, madame Bernadette Ouellette, ou en son absence le directeur général adjoint, monsieur Martin Léger, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, le protocole d'entente intitulé «Protocole d'entente – Cession de terrain pour fonds de parcs, terrains de jeux et sentiers récréatifs», ainsi que tout autre document pouvant être requis, le cas échéant, pour donner effet aux présentes.

Adoptée à la majorité

6.9 **RÉS 186-16** **MOTION DE FÉLICITATION - ÉQUIPE DE BALLE MOLLE
FÉMININE DE ST-RÉMI**

CONSIDÉRANT la participation de l'équipe de balle molle féminine Les Poinçons de St-Rémi aux championnats canadiens à Hamilton, Ontario, du 29 juillet au 1^{er} août 2016 ;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois et unanimement résolu;

Que le Conseil octroi une motion de félicitation à l'équipe de balle molle Les Poinçons de St-Rémi pour leur participation et leur bonne performance au championnat canadien à Hamilton, Ontario.

Adoptée à l'unanimité

6.10 **RÉS 187-16** **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DISPONIBLE POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT l'importance des organismes à but non lucratif voués à la revitalisation et au développement économique de la région ;

CONSIDÉRANT que ces organismes ont des ressources financières limitées qui peuvent représenter un frein au développement de projets porteurs pour le milieu ;

CONSIDÉRANT que les organismes à but non lucratif doivent donner des garanties personnels pour tout financement ;

CONSIDÉRANT que pour être admissible à des fonds d'organismes régionaux, la contribution municipale est essentielle ;

CONSIDÉRANT que les demandes seront approuvées en fonction des critères décrit dans le programme d'aide financière ;

Il est proposé par madame la conseillère Denise Charlebois

QU'UN programme d'aide financière soit déposé et entériné lors d'une séance ultérieure.

QUE le conseil autorise le transfert du fonds de défense au fonds de développement (Résolution 298-15).

QUE le conseil rende disponible le fonds de développement pour le programme d'aide financière aux organismes à but non lucratif.

QUE ce programme d'aide financière prenne la forme d'un prêt pour un maximum de 25 000\$ par organisme soit ICI Vendée et Actions St-Rémi et ce remboursable sur 10 ans.

Adoptée à la majorité

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 Le dépôt du rapport mensuel de la Sûreté du Québec est remis à une séance ultérieure.

7.2 **DÉPÔT RAPPORT MENSUEL DU SERVICE INCENDIE - JUIN 2016**

La directrice générale, madame Bernadette Ouellette, dépose le rapport mensuel du Service incendie pour les mois de juin et juillet 2016.

7.3 Le point 7.3 est retiré de l'ordre du jour.

7.4 **RÉS 188-16** **CONFIRMATION D'EMPLOI CHRISTOPHER DEMERS À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT**

CONSIDÉRANT que monsieur Christopher Demers agit à titre de premier répondant depuis le mois de mai 2015 (résolution 101-15) ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de confirmer l'embauche de monsieur Christopher Demers ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le conseil confirme l'embauche de monsieur Christopher Demers à titre de premier répondant, le tout à être entériné par le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 189-16 DÉSIGNATION DE LOUIS ST-AUBIN – APPLICATION DU RÈGLEMENT 286-2014

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Laurentides a adopté, lors de sa séance du 16 janvier 2014, le règlement numéro 286-2014 intitulé « règlement régissant l'écoulement des eaux en vertu de la loi sur les compétences municipales » et abrogeant les anciens règlements concernant la gestion des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la municipalité de nommer un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement 286-2014 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT le remplacement de monsieur Daniel Beauchamp, en congé pour une durée indéterminée, par monsieur Louis St-Aubin;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil nomme monsieur Louis St-Aubin, contremaître aux travaux publics, comme fonctionnaire désigné à l'application du règlement 286-2014 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la Loi sur les compétences municipales.

Adoptée à la majorité

8.2 RÉS 190-16 APPEL D'OFFRES POUR RÉSERVE DE SABLE ABRASIF AB-10

CONSIDÉRANT le besoin en sable abrasif pour la saison hivernale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Robitaille

QUE le Conseil autorise monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques, à procéder à un appel d'offres pour la fourniture de sable abrasif AB-10 pour la saison 2016-2017.

Adoptée à la majorité

8.3 PROGRAMME TECQ

Monsieur le maire fait un résumé sur l'avancement des demandes dans le cadre du programme TECQ. La municipalité sera donc en mesure, dès confirmation du ministère, de réaliser les travaux qui étaient prévus selon la première programmation soit un investissement de 200 000\$ en gravier et de 365 000\$ en asphaltage.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA RIDR – VOLUME MENSUEL ET VISITES À L'ÉCOCENTRE

La directrice générale, madame Bernadette Ouellette, dépose le rapport sur le volume mensuel et les visites à l'écocentre de janvier à juin 2016.

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE M. MARTIN LÉGER

Le directeur général adjoint, monsieur Martin Léger, dépose le rapport d'activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juillet 2016.

11. LOISIRS ET CULTURE

12. HISTOIRE ET PATRIMOINE

13. AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 PROMA

Monsieur le maire fait le point sur les travaux et projets de la Société pour la Protection du bassin versant de la Rivière Maskinongé.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. RÉS 191-16: LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité

Bernard Lapointe,
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint

Je, Bernard Lapointe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bernard Lapointe,
Maire